

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 AVRIL 2021 PROCES-VERBAL

Nombre de membres :

En exercice : 66
Présents : 53
Votants : 60

Le 8 avril 2021 à 18h00, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à Brégnier-Cordon, sous la présidence de Pauline GODET.

Date de convocation : 31 mars 2021

Secrétaire de séance : Gérald CUEILLE

Présents

Ambléon	BIONDA Annie	Pouvoir à Philippe RODRIGUEZ
Andert et Condon	MARTINAT Francine	
Arboys en Bugey	RIERA Michel Charles	
Armix	VUILLOUD Véronique	
Artemare	ROUX Isabelle	Pouvoir à Marie Hélène DESCHAMPS
Artemare	MASSÉ Emmanuel	Pouvoir à Marc BUET
Arvière-en-Valromey	MEURIAU Annie	Suppléant Robert SERPOL
Belley	BERTHET Jean-Michel	
Belley	BOUTTEMY Anaïs	Pouvoir à Dimitri LAHUERTA
Belley	CHEVAT Jacques	
Belley	CLUZEL Annie	
Belley	DA COSTA Angelica	Pouvoir à Marie Hélène DESCHAMPS
Belley	DELPON Annie	Pouvoir à Annie CLUZEL
Belley	DESCHAMPS Marie-Hélène	
Belley	HEDON Jean-Yves	
Belley	LAHUERTA Dimitri	
Belley	PONCY Daniel	
Belley	RODRIGUEZ Philippe	
Belley	ROUX Pierre	
Belley	SCHREIBER Sylvie	
Brégnier Cordon	VERGAIN Thierry	
Brens	FRATI Francis	
Brens	LAGRANGE VAN GELE Nadine	
Ceyzérieu	KELLER Myriam	
Chazey-Bons	NARDIN Philippe	
Champagne en Valromey	JUILLET Claude	
Cheignieu la Balme	BUET Marc	
Colomieu	CUEILLE Gérald	
Contrevoz	BALASTRIER Jean Daniel	
Conzieu	JANET Guy	
Cressin-Rochefort	CHIFFE Frédéric	
Culoz	ANDRE-MASSE Franck	
Culoz	FELCI Claude	
Culoz	GUILLAND Marc	
Culoz	PETITE Anne-Laure	
Culoz	RAVIER Danielle	

Cuzieu	MARCHAND Stéphanie	
Flaxieu	BAL Serge	
Groslée Saint Benoit	KJAN Marie Odile	
Groslée Saint Benoit	SOUDAN Henri	
Haut Valromeys	ANCIAN Bernard	
Izieu	MARTIN BARBAZ Denis	
La Burbanche	MARIÉ Patrick	Suppléante Christiane THOMAS
Lavours	CASANOVAS Chantal	
Magnieu	GUITTET Thierry	
Marignieu	DEMANGE Pascal	
Massignieu de Rives	VINETTE Didier	Pouvoir à Marcel BANDET
Murs et Gélignieux	VALLIN Pierre	
Parves et Nattages	BIJOT Jean François	
Peyrieu	COCHONAT Pierre	
Pollieu	BRUN Jean Philippe	
Rossillon	BOUVIER Georges	Suppléant Jean Yves COUILLOUD
Ruffieu	BROUSSART Pierre	
St Germain les Paroisses	CASTIN Régis	
Saint Martin de Bavel	VINCENT Xavier	
Valromeys sur Séran	BOLON André	
Valromeys sur Séran	GODET Pauline	
Virieu le Grand	BOUSCAUD Alexandre	Suppléante Corinne BOUCHISSE
Virignin	BANDET Marcel	
Vongnes	GUILLON Pascale	
<u>Excusés</u>		
Belley	GONDARD Olivier	
Prémeyzel	ROPELE Jean-Pierre	
Talissieu	DEGUISNE Sabrina	
<u>Absents</u>		
Belley	EL AZOUZI Sophie	
Belley	RIOU Claudie	
Béon	LE CERF Céline	

LE QUORUM EST ATTEINT

MOUVEMENT DE SALLE

Départ de Pascale GUILLON à 22h20.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte-rendu de la séance du 25 mars 2021.
 - 1. Délibération : Désignation d'un secrétaire de séance.
 - 2. Délibération : Information sur les décisions prises.
 - 3. Délibération : Modification du nombre de membres du bureau communautaire.
 - 4. Délibération : Election d'un vice-président en charge de la coordination et de la mutualisation avec les communes, et de la concertation avec les citoyens.
 - 5. Délibération : Election d'un conseiller communautaire délégué aux bâtiments, en charge du centre aquatique.
 - 6. Délibération : Fixation des indemnités de fonction de la présidente, des vice-présidents et membres du bureau exécutif.
 - 7. Délibération : Avant-Projet Définitif concernant le programme du centre aquatique.
 - 8. Délibération : ZA « Parc des Fours » à BEON - Cession de terrain pour le siège de la SARL PLOMB'ELEC à la société civile « TANE ».
 - 9. Délibération : Création et composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).
 - 10. Délibération : Approbation des comptes de gestion 2020.
 - 11. Délibérations : Approbation des comptes administratifs 2020 (principal et budgets annexes).
 - 12. Délibération : Affectation des résultats.
 - 13. Délibération : Taux d'imposition 2021.
 - 14. Délibération : Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).
 - 15. Délibération : Approbation du Budget primitif 2021 (principal et budgets annexes).
 - 16. Délibération : Subventions aux budgets annexes.
 - 17. Délibération : Subventions aux associations et organismes divers.
 - 18. Délibération : Tableau des emplois.
- Informations diverses

∞ ∞ ∞ ∞ ∞

Pauline GODET ouvre la séance et remercie la commune de Brégnier-Cordon de recevoir le conseil communautaire.

Elle précise que la séance est enregistrée.

Elle demande aux conseillers communautaires d'annoncer leur nom et leur commune avant chaque intervention de façon à faciliter la rédaction du compte-rendu, et de signaler toute sortie de la salle.

∞ ∞ ∞ ∞ ∞

- Approbation du compte-rendu de la séance du 25 mars 2021
Aucune observation n'est formulée.

➤ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte A L'UNANIMITÉ le compte-rendu de la séance du 25 mars 2021.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Afin d'assurer le compte-rendu de la séance, il convient de nommer un secrétaire de séance. Gérald CUEILLE se porte candidat.

➤ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire désigne A L'UNANIMITÉ Gérald CUEILLE comme secrétaire de séance.

2. Informations sur les décisions prises

Par sa délibération n° 2020-96, le conseil communautaire a délégué un certain nombre de pouvoirs à la présidente et au bureau exécutif.

Pauline GODET rend compte des décisions prises entre le 18 et le 31 mars 2021.

- Décisions du Bureau exécutif :

Date	Objet	Observations	Décision formalisée
22/03/21	Adoption du nouveau règlement du port de Virignin	Pas d'incidence financière	2021-97
22/03/21	Projet de convention d'occupation du domaine public pour la mise en place d'équipements et de services vélos	Convention précaire et révocable d'une durée de 10 ans avec les communes (ou SIVOM) à titre gracieux	2021-98
29/03/21	Demande de subvention pour l'animation du programme Leader Bugey au titre de l'année civile 2021	Subvention demandée : 52 482,54 € (80%)	2021-104
29/03/21	Demande de subvention à l'Etat pour soutenir des actions en faveur de l'intégration des primo arrivants	Subvention demandée : 48 000 €	2021-105

- Décisions de la présidente :

Date	Objet	Montant TTC	Entreprise	Décision formalisée
Pôle ressources				
30/03/21	Renouvellement licence	1 962 €	Megao 26000 Valence	2021-109
31/03/21	Renouvellement licence Rainbow	3 369,60 e	C PRO 26000 Valence	2021-110
Pôle techniques				
22/03/21	Siège communautaire - levé topographique bâtiments maison de retraite et villa	15 120 €	GMS 01300 Belley	2021-100
25/03/21	Mise en place de matériels de mesures de débit du Sérán à Talissieu	2 235 €	Hydroservices 67350 Val de Moder	2021-102
25/03/21	Fauchage sur la commune d'Armix	2 613,60 €	Esat La Léchère 01300 Belley	2021-103
30/03/21	Enseignes Ilot Grammont	1 007,74 €	6ème Sens 01300 Belley	2021-106
30/03/21	Système de mesure des débits perenne au captage de la source des Hoteaux	1 884 €	Scop Ateau 38000 Grenoble	2021-107
30/03/21	Cloison supplémentaire Ilot Grammont	5 583,60 €	EZM 01300 Belley	2021-108
Pôle Développement				
24/03/21	Achat appui vélos	2 142,36 €	UGAP 69286 Lyon	2021-101

- Marchés publics, accords-cadres et avenants :

Marché/ Avenant N° de marché	Date de signature	Objet	Décision
Déclaration sans suite	22/03/21	Déclaration sans suite d'une consultation pour l'acquisition et la maintenance d'un logiciel de la relation clientèle eau et assainissement, pour un motif d'intérêt général du fait de l'insuffisance de concurrence (une seule et unique offre reçue)	2021-99

- **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire prend acte A L'UNANIMITE des décisions décrites ci-dessus.**

3. Délibération : Modification du nombre de membres du bureau communautaire

Conformément à l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales, le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres.

Par sa délibération n°2020-91 en date du 16 juillet 2020, le conseil communautaire a décidé que le bureau exécutif de la CCBS serait composé de onze membres : la présidente et les dix vice-présidents. Pauline GODET propose au conseil communautaire de porter le nombre de membres du bureau à douze : la présidente, dix vice-présidents et un conseiller communautaire délégué.

- **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire A L'UNANIMITE accepte la modification du nombre de membres du bureau.**

4. Délibération : Election d'un vice-président en charge de la coordination, de la mutualisation avec les communes et de la concertation avec les citoyens

Suite à la démission de Philippe NARDIN de sa fonction de vice-président, Pauline GODET propose au conseil communautaire d'élire un vice-président en charge de la coordination et de la mutualisation avec les communes, ainsi que de la concertation avec les citoyens.

Le vice-président élu conservera le 5^{ème} rang dans l'ordre du tableau du conseil communautaire.

Il est fait appel des candidatures.

Messieurs Marcel BANDET et Jean Philippe BRUN se portent candidats et prennent successivement la parole pour se présenter et exposer leur vision de cette vice-présidence.

Deux assesseurs sont nommés pour les opérations de vote : André BOLON et Pierre BROUSSART.

Les résultats du scrutin sont les suivants :

- Marcel BANDET : 32 voix.
- Jean Philippe BRUN : 24 voix.
- 2 bulletins nuls.
- 2 bulletins blancs.

- **Monsieur Marcel BANDET est élu 5^{ème} vice-président en charge de la coordination et de la mutualisation avec les communes, ainsi que de la concertation avec les citoyens. Il est installé à l'issue de la proclamation des résultats.**

Marcel BANDET remercie l'assemblée pour ce vote, salue la présence des élus de Virignin, et s'engage à rencontrer rapidement l'ensemble des maires de Bugey-Sud.

5. Délibération : Election d'un conseiller communautaire délégué aux bâtiments, en charge du centre aquatique

Comme annoncé lors de la séance du conseil communautaire du 25 février dernier, Pauline GODET propose au conseil communautaire d'élire un conseiller communautaire délégué aux bâtiments, plus particulièrement en charge du centre aquatique dossier majeur de la mandature. Ce conseiller

communautaire délégué travaillera en concertation étroite avec le vice-président en charge des bâtiments.

L'élection se déroule selon les mêmes modalités que pour l'élection du vice-président. Il est fait appel des candidatures.

Thierry VERGAIN est le seul candidat. Il prend la parole pour se présenter.

Deux assesseurs sont nommés pour les opérations de vote : André BOLON et Pierre BROUSSART.

Les résultats du scrutin sont les suivants :

- Thierry VERGAIN : 49 voix.
- 10 bulletins blancs.
- 1 bulletin nul.

➤ Monsieur Thierry VERGAIN est élu conseiller communautaire délégué et il est installé à l'issue de la proclamation des résultats.

6. Délibération : Fixation des indemnités de fonction de la présidente, des vice-présidents et membres du bureau exécutif

Pierre ROUX rappelle que, par sa délibération n°2020-97 en date du 17 septembre 2020, le conseil communautaire a fixé le montant des indemnités comme suit :

- Présidente : 54 % (maximum autorisé 67,50%) de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, soit 2 100.28 € brut par mois.
- Vice-présidents : 22,26 % (maximum autorisé 24,73%) de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, soit 865.78 € brut par mois.

Il est proposé au conseil communautaire de fixer l'indemnité d'un conseiller communautaire délégué à 15 % (maximum autorisé 24,73 %) de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, soit 583.41 € brut par mois.

➤ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire A L'UNANIMITE fixe les taux définis ci-dessus des indemnités de fonctions de la présidente, des vice-présidents et du conseiller communautaire délégué, dans la limite de l'enveloppe globale autorisée.

7. Délibération : Avant-Projet Définitif concernant le programme de centre aquatique

Jean-Michel BERTHET rappelle que, lors de la séance du 25 février dernier entièrement consacrée au centre aquatique, l'enveloppe travaux suivante avait été présentée :

- Programme initial : 8 370 k€ HT.
- APS 2020 : 8 437 k€ HT.
- APD 2021 : 8 716 k€ HT.

L'engagement avait alors été pris de faire valider l'APD par le conseil communautaire après un dernier examen en commission Bâtiments.

Suite au travail réalisé par le maître d'œuvre et la commission Bâtiments (notamment lors de la réunion du 3 mars 2021), le coût prévisionnel de travaux au stade APD est désormais de 8 691 015 € HT.

Il convient de réactualiser le plan de financement prévisionnel du projet, au stade des études d'APD, comme suit :

Dépenses	Montant H.T.	Recettes	Montant H.T.
Acquisition foncière	200 000 €	Région Auvergne-Rhône-Alpes (opération inscrite dans le CAR 2018-2020)	850 000 €
Études et MOE	1 383 529 €	Europe (FEDER 2021-2027)	1 000 000 €
Travaux	8 691 015 €	Agence Nationale du Sport (ANS - État)	600 000 €
		DSIL- CRTE 2021-2022-2023	1 000 000 €
		Département de l'Ain 2021-2022-2023	400 000 €

		<i>Sous-total subventions (37%)</i>	3 850 000 €
		<i>Emprunt CCBS (58%)</i>	5 924 544 €
		<i>Autofinancement CCBS (5%)</i>	500 000 €
TOTAL	10 274 544 €	TOTAL	10 274 544 €

Au regard notamment du contexte économique actuel et de la volonté de susciter la plus large concurrence possible, en permettant aux entreprises, quelle que soit leur taille, d'accéder à la commande publique, il est proposé de ne pas déroger au principe de base de l'allotissement en lançant une procédure classique d'appels d'offres allotie pour la réalisation des travaux.

Les prestations de maintenance feront l'objet d'une consultation séparée.

INTERVENTIONS :

Marie-Hélène DESCHAMPS s'interroge sur l'inscription de l'emprunt à 5.9 millions d'euros alors que 8 millions d'euros ont été empruntés.

Jean Michel BERTHET précise que l'inscription de l'emprunt a été minorée dans le plan de financement pour tenir compte des subventions potentielles. Si ce montant de subventions est obtenu, le delta emprunté pourra être consacré au financement d'autres projets.

Gérald CUEILLE demande pourquoi prévoir un autofinancement de 500 000 € alors que l'emprunt permettait de finaliser le plan de financement.

Maria PILLOUD rappelle que l'inscription d'un autofinancement minimal est nécessaire lors de la constitution d'un dossier de demande de subvention.

- **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire valide par 55 voix POUR / 5 ABSTENTIONS (Mesdames LAGRANGE VAN GELE et ROUX et Messieurs NARDIN, RODRIGUEZ et VINCENT)**
 - L'APD du centre aquatique intercommunal ;
 - Le coût prévisionnel des travaux à 8 691 015 € HT ;
 - La rémunération définitive de l'équipe de maîtrise d'œuvre à 1 383 528.61 € HT ;
 - Le plan de financement prévisionnel de l'opération ;
 - Le lancement d'une consultation classique en marchés de travaux allotis.

8. Délibération : ZA « Parc des Fours » à BEON - Cession de terrain pour le siège de la SARL PLOMB'ELEC à la société civile « TANE »

Myriam KELLER présente la SARL PLOMB'ELEC, spécialisée dans le secteur d'activité de la plomberie chauffage électricité et ventilation qui emploie une quarantaine de salariés.

La SARL PLOMB'ELEC a le projet d'implanter son siège au sein de la zone d'activité située ZA « Parc des Fours » sur la commune de BEON au sein d'un bâtiment répondant à ses besoins en locaux tertiaire et d'activité, dont 3 ateliers et un magasin de stockage, d'une surface utile de 1 000m² environ.

Le projet se veut qualitatif en intégrant des critères d'un bâtiment énergétiquement autonome.

Elle propose au conseil communautaire d'autoriser la cession de la parcelle cadastrée section C (ex 2039) d'une superficie de 1621m² lieu-dit « les Fours » à BEON.

INTERVENTIONS :

Xavier VINCENT intervient concernant le plan d'organisation de la ZA. Il souhaite savoir si le terrain identifié fait partie des terrains achetés par l'ancienne communauté de communes du Colombier qui pourraient servir à terme à l'agrandissement de la déchetterie.

Myriam KELLER répond qu'elle va se renseigner sur l'historique de la parcelle.

- **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire A L'UNANIMITE autorise la cession à la société civile « Tane » de la parcelle cadastrée section C (ex 2039) d'une superficie de 1621m² lieu-dit « les Fours » à BEON pour permettre l'implantation du projet de la société PLOMB'ELEC.**
Le prix de vente proposé est de 4,5 € HT / m², soit un total d'environ 7 294,50 € HT.

9. Délibération : Création et composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Pierre ROUX rappelle qu'il doit être créé entre l'établissement public de coopération intercommunale et ses communes membres une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges. Cette commission est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées, et chaque conseil municipal doit disposer d'au moins un représentant.

- **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire A L'UNANIMITE approuve la réinstallation de la CLECT et fixe la répartition des sièges de la CLECT comme suit : chaque commune a autant de représentants à la CLECT qu'elle a de représentants au conseil communautaire.**

Avant de passer aux délibérations budgétaires, Pierre ROUX salue le travail réalisé par le service Finances dans des conditions très difficiles et dégradées suite à plusieurs arrêts maladies. Il remercie plus particulièrement Maria PILLOUD pour son investissement.

10. Délibération : Approbation du compte de gestion 2020 (principal et budgets annexes)

Pierre ROUX rappelle que le compte de gestion est un document issu de la comptabilité tenue parallèlement par Monsieur le Trésorier de Belley. Ce document reflète les opérations de dépenses et de recettes réellement effectuées au cours de l'année civile précédente, et permet d'attester de la régularité des budgets. Monsieur le Trésorier de Belley a récemment transmis les comptes de gestion de l'exercice 2020 pour le budget principal et les budgets annexes. Ils n'appellent ni observations, ni réserves de sa part.

INTERVENTION :

Gérald CUEILLE prend acte des conditions dégradées dans lesquelles a eu lieu la préparation budgétaire. Néanmoins, il insiste pour que les documents soient envoyés plus tôt à l'avenir pour permettre aux élus d'avoir le temps nécessaire pour étudier ces documents. Pierre ROUX regrette ces délais insuffisants et confirme qu'une nouvelle organisation va être mise en place pour remédier à cette situation. Il rappelle aussi qu'un effort de transparence a été fait depuis le début du mandat avec les études KPMG et DGFIP. Les comptes de la CCBS n'ont jamais été autant contrôlés si on considère également le contrôle en cours de la Chambre régionale des comptes.

- **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire A L'UNANIMITE approuve les comptes de gestion 2020 du budget principal et des budgets annexes.**

11. Délibération : Approbation des comptes administratifs 2020 (principal et budgets annexes).

Pierre ROUX rappelle que le compte administratif reflète les opérations de dépenses et de recettes réellement effectuées au cours de l'année civile précédente.

Il présente ensuite les comptes administratifs 2020 du budget principal et des budgets annexes qui sont détaillés dans le document annexé au présent procès-verbal. Il propose au conseil communautaire d'approuver ces comptes administratifs.

Madame la Présidente ne participe pas au vote et sort de la salle.

- **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire A L'UNANIMITE approuve les comptes administratifs 2020 du budget principal et des budgets annexes.**

12. Délibération : Affectation des résultats

Pierre ROUX demande au conseil communautaire d'affecter les résultats 2020 du budget principal et des budgets annexes conformément aux dispositions de l'article L.2311-5 du Code général des collectivités territoriales. Les résultats 2020 sont détaillés dans le document annexé au présent procès-verbal.

- **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire A L'UNANIMITE approuve les affectations de résultats 2020 du budget principal et des budgets annexes.**

13. Délibération : Taux d'imposition 2021

Pierre ROUX propose au conseil communautaire de voter les taux suivants pour l'exercice 2021, identiques à ceux de l'année 2020 :

Taxe sur le foncier bâti	3.57 %
Taxe sur le foncier non bâti	11.97 %
Cotisation foncière des entreprises	24.74 %

➤ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire A L'UNANIMITE approuve les taux d'imposition 2021.

14. Délibération : Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

Michel Charles RIERA rappelle que la TEOM a été instituée pour couvrir les besoins du service de collecte des déchets.

La commission a travaillé sur de nouveaux services à mettre en place : mise aux normes de l'ancienne décharge des Erruts, nettoyage des conteneurs semi-enterrés (CSE), mise en place d'une application pour les usagers, fourniture de panneaux d'interdiction des dépôts sauvages, remboursement des frais de remise en état des dépôts sauvages aux communes, amélioration des services aux usagers, subvention VBS et prise en charge des déplacements du broyage des végétaux, recensement des personnes ne pouvant se déplacer et étude d'un service adapté à éventuellement instaurer, ...

Comme le prévoyait l'étude de faisabilité réalisée par le SIVOM, les résultats de fonctionnement ont été globalement maîtrisés jusqu'en 2020 et les investissements réalisés. Désormais, l'équilibre du budget repose sur 2 options : soit un apport du budget principal soit une augmentation de la taxe.

Il est proposé au conseil communautaire d'augmenter la TEOM pour la porter de 7,99 % à 9,31%.

Zone de perception	Bases d'imposition prévisionnelles 2021	Taux votés 2021	Produits attendus en 2021
Zone unique	2 863 400.03 €	9.31%	3 506 890 .33€

Cette augmentation de la TEOM basée sur la valeur locative va entraîner une augmentation allant de 20€ à 50€ en moyenne par an selon la tranche d'imposition des propriétaires concernés.

Nos déchets ont un coût qui ne peut plus être compensé par le budget général.

La TEOM a été maintenue sur les 5 dernières années mais ce levier doit désormais être utilisé pour payer le coût du service.

Malgré cette augmentation, le taux serait inférieur à beaucoup de collectivités voisines dont les taux s'échelonnent de 9,15% à 14%.

INTERVENTIONS :

Pascale GUILLON exprime son désaccord sur les arguments justifiant l'augmentation de la TEOM. L'étude de faisabilité et les outils de communication de l'ancien SIVOM faisaient état d'une économie de 240 000 € avec l'arrêt de la collecte en porte à porte et d'une baisse potentielle du taux de TEOM. C'est le contraire qui est aujourd'hui proposé. Les anciens vice-présidents du SIVOM devraient aller dans les communes pour expliquer que les promesses ne seront pas tenues. Il y a eu un manque d'anticipation du SIVOM. Elle votera contre cette délibération.

Guy JANET juge cette augmentation de 16% inacceptable alors que la mise en œuvre des CSE devait générer des économies. Il votera contre cette augmentation.

Philippe RODRIGUEZ votera contre cette augmentation, car un service de proximité a été supprimé, des services ne sont plus rendus et on doit faire face à des coûts supérieurs. Les responsabilités de cette très mauvaise gestion doivent être assumées. C'est inquiétant pour les autres projets à venir.

Il regrette qu'aucun autre scénario alternatif à la fin de la collecte en porte à porte n'ait été étudié. Oyonnax et Lyon sont par exemple restés en collecte en porte à porte.

Le SIVOM employait des ambassadeurs pour la valorisation du tri sélectif, aujourd'hui cette analyse n'est plus possible.

Gérald CUEILLE votera contre cette augmentation, pour les mêmes raisons évoquées précédemment.

Philippe NARDIN votera contre la délibération car il ne comprend pas l'augmentation du chapitre 011. La maintenance et la propreté des containers auraient pu faire l'objet d'un débat en conférence des maires, et des solutions auraient ainsi pu être trouvées avec les communes pour générer des économies.

Il se tient à disposition pour informer l'assemblée concernant les activités du SITOM Nord-Isère et notamment le renouvellement des contrats d'exploitation, les travaux à venir à l'usine d'incinération, l'appel à candidatures pour la production d'hydrogène, ou les enjeux de gestion.

André BOLON rappelle que, lors de la commission des finances, des résultats légèrement excédentaires ont été présentés sur le compte administratif 2020. 400 000 € de charges sont prévues et l'augmentation de la TEOM proposée va générer 500 000 €. Une évolution est nécessaire mais elle ne doit pas être brutale. Un ajustement est à faire en fonction des charges et des dépenses à venir.

Pour Xavier VINCENT, les taxes n'ont pas été augmentées pendant 8 ans et une augmentation est proposée pour fixer la TEOM à 9.31%. Une augmentation est nécessaire, mais il faut peut-être en diminuer l'ampleur et rogner sur les services proposés. Des arbitrages sont à faire notamment sur les actions autour des CSE et sur ce que les communes auront à faire. La mise en place du système de collecte sur Belley ne doit pas entraîner sa remise en cause.

L'augmentation de cette année sera peut-être suivie d'autres en raison de l'augmentation des coûts d'incinération ou de mise aux normes des plateformes.

Michel Charles RIERA précise que la politique de la CCBS en matière de déchets n'est pas liée à la situation de Belley.

La collecte en apport volontaire est moins coûteuse que la collecte en porte à porte. Il ne faut pas oublier les dépôts sauvages subis à l'époque du « porte à porte » avec des sacs qui restaient sur l'espace public toute la semaine.

Aujourd'hui, la situation est la suivante : le traitement de nos déchets a un coût, et il n'est plus possible d'abonder toutes les années avec le budget général, le budget Trimax doit être équilibré. La TEOM doit servir à couvrir les besoins sans rogner sur les services aux usagers.

A la demande de Xavier VINCENT, Maria PILLOUD détaille les dépenses du chapitre 011 pour 2021.

Pour Pauline GODET, il faut assumer les choix antérieurs. La mesure proposée n'est pas populaire mais c'est la responsabilité des élus.

L'augmentation du taux, encadré par la DGFIP, va simplement permettre d'assumer le coût du service, que le budget général ne peut plus compenser, et de financer l'amortissement des investissements non réalisés par l'ancien SIVOM, la requalification de la décharge des Erruts, l'augmentation des participations de la CCBS aux structures d'incinération ou de traitement des déchets (extension des consignes de tri), et les demandes des maires pour assurer la compétence avec des solutions cohérentes. Il faudra arbitrer ensemble ce qui sera à charge de la CCBS et des communes.

Les augmentations concernent tous les territoires même ceux qui ont un système de collecte en porte à porte.

A titre de comparaison, Marie Hélène DESCHAMPS souhaite connaître ce que coûterait aujourd'hui un système de collecte en porte à porte. Elle remercie Michel Charles RIERA pour son travail et espère que les autres budgets seront analysés avec la même attention.

Jean-Yves HEDON rappelle que le choix opéré en 2016 offre plus de liberté aux usagers, avec la possibilité d'amener les déchets 7 jours sur 7, 24 heures sur 24.

Une augmentation aurait été nécessaire même en restant en collecte en porte à porte.

La performance de tri était assez élevée à l'époque, les actions dans le domaine n'ont malheureusement pas été poursuivies.

Dimitri LAHUERTA regrette le SIVOM qui fonctionnait bien, était apprécié des élus, communiquait et faisait de la pédagogie. La loi a contraint à le dissoudre, et la CCBS a subi la réorganisation à opérer. Il a manqué un accompagnement au changement, un management de projet. Aujourd'hui, nous faisons du curatif et non du préventif, car nous devons remédier à ce qui n'a pas été fait.

Il faut plus de pédagogie concernant ce service disponible 24 h sur 24 et 7 j sur 7, qui n'oblige pas à stocker ses poubelles dans des petits appartements.

Les industriels sont aussi à sensibiliser, du lobbying est en effet à faire pour réduire le packaging. Les services de la ville de Belley prennent tout leur part pour nettoyer les points de collecte et pour faire fonctionner ce service.

Il apporte son soutien au travail de Michel Charles RIERA, et souhaiterait connaître le vote de chaque délégué lors du choix du mode de collecte en apport volontaire.

Michel Charles RIERA rappelle que 66% des 102 délégués avaient voté pour l'apport volontaire. L'exécutif du SIVOM avait fixé à 60% la majorité nécessaire pour mettre en œuvre le changement.

Pour avoir une lecture objective du dossier, Pauline GODET rappelle que, bien que le passé soit derrière nous, il nous faut regarder la situation telle qu'elle nous a été laissée par le SIVOM et porter la responsabilité des choix précédemment faits par les uns et les autres: un décès en déchetterie ayant nécessité une mise aux normes, un déficit structurel du service de collecte, la décharge des Erruts à requalifier, des barrières à installer, et les amortissements non pratiqués sur les investissements.

Elle appelle aujourd'hui à être solidaires pour améliorer le service et réduire les coûts. Il faut actionner tous les leviers pour accéder à d'autres horizons, la pédagogie et la bonne volonté ne suffiront pas.

➤ **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve le taux de la TEOM 2021 par :**

- 42 voix POUR ;
- 11 voix CONTRE (Mesdames BIONDA, LAGRANGE VAN GELE, GUILLON, et BOUCHISSE, Messieurs CUEILLE, BOLON, JANET, VINCENT, GUITTET, NARDIN, RODRIGUEZ) ;
- 7 ABSTENTIONS (messieurs BIJOT, BROUSSART, VALLIN, BAL, ANCIAN, CHIFFE, FRATI) ;

15. Délibération : Approbation du budget primitif 2021 (principal et budgets annexes)

Pierre ROUX présente les projets de budgets pour 2021, présentés dans le document annexé au présent procès-verbal et résumés comme suit :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT	TOTAL
BUDGET PRINCIPAL	25 658 941,28 €	14 179 799,06 €	39 838 740,34 €
BUDGET GESTION DES DECHETS	4 929 200,15 €	947 652,00 €	5 876 852,15 €
BUDGET GEMAPI	603 437,86 €	1 611 994,57 €	2 215 432,43 €
BUDGET SPANC	156 200,00 €	98 567,00 €	254 767,00 €
BUDGET ACTIPOLE	502 829,33 €	349 665,74 €	852 495,07 €
BUDGET MAISONS MEDICALES	241 318,74 €	374 395,44 €	615 714,18 €
BUDGET CAMPING LAC VIRIEU LE GRAND	47 679,76 €	5 329,76 €	53 009,52 €
BUDGET ADS	341 491,14 €	17 529,17 €	359 020,31 €
BUDGET LA PICARDIERE	135 150,00 €	103 038,86 €	238 188,86 €
BUDGET ATELIER OUSSON	130 862,53 €	72 906,50 €	203 769,03 €
BUDGET OROFUSION	50 004,38 €	57 183,56 €	107 187,94 €
BUDGET ATELIER LA BUSSIERE	15 350,00 €	102 108,75 €	117 458,75 €
BUDGET PORT DE PLAISANCE	148 254,93 €	114 316,08 €	262 571,01 €

BUDGET CENTRE AQUATIQUE	284 669,26 €	9 081 833,34 €	9 366 502,60 €
TOTAL	28 316 189,21 €	26 168 667,83 €	54 484 857,04 €

- Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte :
- Le budget principal A L'UNANIMITE ;
 - Le budget Gestion des Déchets par 46 voix POUR, 10 voix CONTRE (Annie BIONDA, Gérald CUEILLE, Francis FRATI, Pascale GUILLON, Thierry GUITTET, Guy JANET, Nadine LAGRANGE VAN GELE, Philippe NARDIN, Philippe RODRIGUEZ, Xavier VINCENT), 4 ABSTENTIONS (Jean-François BIJOT, Frédéric CHIFFE, Pierre BROUSSART, Pierre VALLIN) ;
 - Le budget Gemapi A L'UNANIMITE ;
 - Le budget Spanc A L'UNANIMITE ;
 - Le budget Actipôle A L'UNANIMITE ;
 - Le budget Maisons médicales A L'UNANIMITE ;
 - Le budget Lac de Virieu A L'UNANIMITE ;
 - Le budget Ads A L'UNANIMITE ;
 - Le budget La Picardière A L'UNANIMITE ;
 - Le budget Atelier Ousson A L'UNANIMITE ;
 - Le budget Orofusion A L'UNANIMITE ;
 - Le budget La Bussière A L'UNANIMITE ;
 - Le budget Port de Plaisance A L'UNANIMITE ;
 - Le budget Centre aquatique par 53 voix POUR, 7 ABSTENTIONS (Annie BIONDA, Pascale GUILLON, Thierry GUITTET, Nadine LAGRANGE VAN GELE, Philippe NARDIN, Philippe RODRIGUEZ, Xavier VINCENT).

INTERVENTIONS :

Philippe NARDIN déplore l'absence de débat et les modalités d'un vote trop rapide.

En référence à son expérience professionnelle dans les collectivités territoriales en matière de finances et de ressources humaines, il émet des réserves techniques et politiques sur ces projets de budget et de nombreuses objections.

Un budget est un acte de prévision et d'autorisation de création de services ou de poste.

Ces budgets ont été construits avec des projets couteux, peu subventionnés, et qui vont alourdir la section de fonctionnement. La masse salariale risque d'augmenter dans les années à venir. Il y a une impression de relative opulence générée et faussée par l'emprunt pour le centre aquatique.

Des actions sont empilées sans prendre en compte la globalité et les incidences sur les charges directes ou indirectes. Chaque fois qu'on crée un service comme les conseillers numériques, il faut des locaux, des bureaux, du matériel, de la gestion de carrière, ... et ce sont les services supports qui vont tout absorber alors qu'ils sont déjà mal en point.

Concernant les modalités d'élaboration de ces budgets, les compétences techniques financières sont gravement déficientes au sein de la CCBS, avec une seule personne qui a des connaissances budgétaires mais qui ne maîtrise pas le budget, et l'implication des élus est insuffisante.

Sur les 11 membres de la commission finances, seuls 4 étaient présents lors de la séance programmée il y a deux jours pour travailler sur ces budgets. Compte tenu de la difficulté dans laquelle ils sont, aucun document n'avait pu être préparé par les services. Il n'y a pas eu de travail au sein de cette commission. Les services étant surmenés, il s'est censuré pour ne pas les mettre encore plus en difficulté en posant des questions. Ces budgets sont néanmoins cruellement en manque de qualité comptable.

La masse salariale va évoluer de manière significative avec la création de 9 postes, avec des gros salaires et seulement 3 départs de petits salaires. Les chiffres invoqués sur la masse salariale sont-ils réels ?

La CCBS manque de compétence financière mais 33% des 79 agents sont des cadres A. La question se pose sur la structuration du personnel. La CCBS est un colosse aux pieds d'argile. Avec le centre aquatique, elle sera en grande difficulté. Il y a de quoi être angoissé sur l'avenir budgétaire de la CCBS.

D'un point de vue politique, ces budgets ne sont pas ancrés dans un projet de territoire. Le programme prévisionnel d'investissement a été voté par l'équipe précédente. Quid de la gouvernance et de la place pour les petites communes, ? Quid du maillage géographique ? Est-ce désormais tout pour la ville centre ?

Au niveau fiscal, il y a l'augmentation de la TEOM. Pour l'eau et l'assainissement, quels vont être les recrutements nécessaires, allons-nous vers la création d'une taxe GEMAPI ?
Quelles autres solutions que l'inévitable augmentation des impôts qui va venir, et qui a provoqué sa colère et sa démission ?

Ces budgets comportent peu de dépenses vertueuses qui vont générer des plus-values pour les habitants. Quels seront les moyens affectés pour le PCAET ou le PAAT ?

Avant il fallait aller vite, maintenant il faut décider vite comme pour les subventions du centre aquatique. Maintenant on va investir le champ social, c'est un emballement dangereux pour l'avenir. Il est nécessaire de mettre en œuvre un budget base.

Le contexte nous échappe, nous ne maîtriserons pas grand-chose. Le fait budgétaire n'est pas construit. La sagesse aurait voulu de construire un budget d'attente, d'attendre de se structurer et d'avoir une vision pluriannuelle.

Pour envoyer un message fort à l'exécutif, il souhaite s'opposer au projet de budget principal. Il souhaite également une gouvernance équilibrée et géographique. Enfin, d'un point de vue structurel, il souhaite le recrutement d'un DGS gestionnaire et le renforcement des services supports pour être à la hauteur des ambitions de la CCBS.

Pauline GODET précise que les budgets ont été construits par des personnes qualifiées et compétentes. Elle reconnaît que, compte-tenu du contexte, il a été assumé d'envoyer plus tardivement les documents afin d'en garantir un contenu complet avec des éléments financiers précis. L'absence ponctuelle de DGS doit être assumée collectivement, et le recrutement à venir va permettre de donner un nouvel élan.

Il n'y a pas d'emballlement sur les chiffres et sur le programme pluriannuel de financement projeté. De nombreux projets ont déjà été revus à la baisse (siège communautaire, aménagement de la cascade de Glandieu, ...), des efforts ont été fait sur la masse salariale avec l'annonce de fins de missions à certains contractuels.

Des dossiers sont à l'étude et des financements sont sollicités. Pour autant, tous ne verront pas le jour et des arbitrages seront nécessaires comme pour les Maisons France Service ou les conseillers numériques.

Depuis le début du mandat, toutes les données sont communiquées pour permettre un choix éclairé des élus.

Enfin les dossiers ne sont pas réalisés pour la ville centre, mais pour le territoire de Bugey-Sud. C'est le cas du centre aquatique mais également du siège communautaire, équipements situés à Belley et non pour Belley.

Philippe RODRIGUEZ fait état de son soutien à Philippe NARDIN dans ses propos.

Dimitri LAHUERTA demande tout d'abord des interventions plus courtes et une limitation du temps de parole. Il regrette ensuite que les compétences techniques de Philippe NARDIN ne se soient pas exprimées pleinement dans cet exécutif, sans avoir eu la patience, la diplomatie et la détermination à s'investir pour la collectivité alors qu'il avait la confiance des élus communautaires.

Après avoir abandonné le navire au bout de neuf mois, on ne vient pas ensuite faire la leçon. La politique, c'est la démocratie et le consensus.

C'est triste aujourd'hui, pour quelqu'un qui paraissait être un homme de dialogue et de consensus de venir opposer la ville centre et les autres communes, alors que des rendez-vous sont pris avec les maires des communes voisines (Magnieu, Virignin, Chazey-Bons) pour trouver des synergies.

Belley porte les charges de centralité. Une ville centre forte, c'est tout un territoire fort.

Tous les élus communautaires sont invités à consulter le rapport de la chambre régionale des comptes sur la gestion de la ville de Belley. Le budget dédié à la culture et son déficit représente un poids significatif (1,7 M €) dans la gestion de la ville sans transfert de la compétence. Les finances de la ville centre sont fragiles, il convient de faire attention.

En tant que maire de Belley, il a fait le choix volontaire de ne pas être membre du bureau exécutif pour donner une voix aux autres communes. Il fait confiance à Pauline GODET pour avancer sur les dossiers, notamment sur le projet de territoire tant attendu.

Il ne faut pas tirer sur l'intercommunalité et ses services, il faut se serrer les coudes surtout au cours de cette crise sanitaire sans précédent.

Philippe NARDIN estime ne pas être un farouche opposant de la ville centre. Il précise qu'il parlait des projets de fonctionnement qui se font sur la ville centre, comme la Maison France services, et non d'investissement, l'équilibre ne paraît pas opportun.

Quant à la limitation du temps de parole, il se dit outré sur la possibilité de ne pas autoriser un temps de parole suffisant sur des sujets d'une telle importance.

Gérald CUEILLE rappelle que le projet de centre aquatique date d'avant 2014, et qu'il était temps de prendre position sur ce dossier même s'il a des réticences sur les aspects environnementaux liés à ce dossier. Concernant les conseillers numériques, l'Etat va payer pendant deux ans les salaires et il faut donc saisir l'opportunité, et construire un service du type ADS.

Il regrette le temps insuffisant laissé pour étudier les budgets.

Il salue la masse de travail réalisé par les services dans des mauvaises conditions. Ils devraient être félicités plutôt que critiqués.

NB : Philippe NARDIN demande à ce que soit revoté le budget principal ou tout du moins qu'il soit noté qu'il vote contre ce dernier. Le vote ayant déjà eu lieu, il est fait mention de sa demande dans le présent procès-verbal sans pour autant modifier les résultats du vote.

16. Délibération : Subventions aux budgets annexes (réalisé 2020 et projet 2021)

Pierre ROUX propose au conseil communautaire de se prononcer sur le versement de subventions suivantes nécessaires à l'équilibre des budgets annexes :

Subventions du budget principal aux budgets annexes	Article du budget principal	Article du budget annexe	Subventions versées en 2020	PROPOSITIONS BP 2021
ZAC PICARDIERE	6521	774	178 494,42	
ZA PRE DU PONT	6521	774	0,00	
ZA EN SAUVY	6521	774	40 000,00	
ATELIER-RELAIS Ousson nord	6521	7552	0,00	
ATELIER RELAIS La Bussière	6521	7552	50,00	
OROFUSION	6521	7552	29 000,00	
CAMPING SITE DU LAC DE VIRIEU	6521	7552	90 000,00	38 712,27
PORT PLAISANCE	6521	7552	115 000,00	68 385,99
MAISONS MEDICALES	6521	7552	111 300,00	75 553,68
ACTIPOLE	6521	7552	149 100,00	138 400,00
GEMAPI	6521	7552	290 000,00	290 000,00
Centre aquatique Bugey Sud	6521	7552	394 000,00	
SPANC	6521	774	0,00	77 100,00
TOTAL			1 396 944,42	688 151,94

Avances du budget principal au budgets annexes	Article du budget principal		Avances versées en 2020	PROPOSITIONS BP 2021
ZAC PICARDIERE	276351		0,00	103 038,86
Gestion des déchets	276351		0,00	
ZA PRE DU PONT	276351		0,00	
ZA EN SAUVY	276351		0,00	
TOTAL			0,00	103 038,86

Remboursement des avances des budgets annexes au budget principal	Article du budget principal		Remboursement des avances des budgets annexes au budget principal versées en 2020	PROPOSITIONS BP 2021
ZAC PICARDIERE	276351		376 496,56	
Gestion des déchets	276351			373 100,00
ZA PRE DU PONT	276351		0,00	
ZA EN SAUVY	27638		28 453,35	
TOTAL			404 949,91	373 100,00

- Après en avoir délibéré, le conseil communautaire A L'UNANIMITE approuve les subventions aux budgets annexes telles que présentées ci-dessus.

17. Délibération : Subventions aux associations et organismes divers

Conformément aux dispositions de l'article L.2311-7 du Code général des collectivités territoriales, Pierre ROUX demande au conseil communautaire de se prononcer sur le versement de subventions aux associations et organismes divers pour l'année 2021.

STRUCTURES	MONTANTS
6574- SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT VERSEE AUX ASSOCIATIONS	
Club Sportif Valromey-Retord	1 000,00 €
Bugey Sud Actif	1 500,00 €
Archéologie préhistorique entre Rhône et Saône	400,00 €
Ecole du langage musical	500,00 €
Théâtre de la Chrysalide	2 000,00 €
Cyclo Bugey	1 500,00 €
Engrangeons la musique	1 000,00 €
Cercle amicale de Songieu	2 000,00 €
Tour du Valromey	11 000,00 €
Ville de Belley	6 000,00 €
Ville de Belley	3 000,00 €
Chantelouve	500,00 €
Arbores et sens	3 000,00 €
Valmuse	7 000,00 €
Les Intenses Sessions	2 000,00 €
Brass at Home	2 500,00 €
Patrimoine des Pays de l'Ain	1 000,00 €
Au cœur des différences	3 000,00 €
Moto Club Belleysan	500,00 €
Comité d'organisation de la course de Contrevoz	3 500,00 €
Les Arroseurs	4 000,00 €
Observatoire Astronomie Nature du Valromey	3 000,00 €
Foyer Rural de Ceyzérieu	1 500,00 €
Metal in Veins	1 000,00 €
Comité des fêtes de Culoz	1 000,00 €

Maison d'zieu	3 000,00 €
Association Le Mur	3 000,00 €
RADIO BS	1 000,00 €
Apiculteur Bugiste	1 200,00 €
Initiative Bugey	41 500,00 €
UCAB SALON BUGEY EXPO	13 000,00 €
UCAB dispositif carte	3 520,00 €
Bugey Développement Salon Smile	15 000,00 €
CAE "La Batisse "	2 521,00 €
AFOCG 01	500,00 €
AGLCA	4 000,00 €
ADAPA	24 615,00 €
ADMR	5 715,00 €
AIN DOMICILE SERVICE	4 455,00 €
Mission Locale jeunes	33 000,00 €
TOTAL IMPUTATION 6574	219 426,00 €
65737- SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT VERSEE AUX AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	
Office de tourisme Bugey Sud	343 411,00 €
EID (Maison du marais de Lavours)	68 500,00 €
TOTAL IMPUTATION 65737	411 911,00 €
65733- SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT VERSEE AU DEPARTEMENT	
Département action politique de la ville participation prévention primaire (20 000 € sur 3 ans)	6 667,00 €
TOTAL IMPUTATION 65733	6 667,00 €
TOTAL GENERAL	638 004,00 €

INTERVENTIONS :

Pascale GUILLON souhaite savoir à quoi correspondent les 2 subventions attribuées à la ville de Belley pour des montants de 3 000 € et 9 000 €.

Régis CASTIN précise que la subvention de 3 000 € concerne les entretiens de Brillat-Savarin, et celle de 9 000 € des projections sur le palais épiscopal.

Xavier VINCENT souhaite savoir si l'attribution d'une subvention à Arbore et Sens est liée à l'implication de membres de l'exécutif dans l'association.

Régis CASTIN répond qu'il n'est plus membre de cette association, et qu'elle est la seule à avoir déposer un dossier sur la thématique de l'éducation et de la pédagogie à la défense de l'environnement.

Dimitri LAHUERTA souligne que Arbore et Sens intervient sur le climat, la plantation d'arbres. L'association fait un travail de pédagogie remarquable notamment à destination des jeunes. Il faut aider cette association et il invite toutes les communes à prendre contact avec elle.

Gérald CUEILLE souhaite connaître les critères d'attribution des subventions aux clubs sportifs.

Il demande que plus de détails soient donnés sur l'objet des différentes associations. Par exemple, il est difficile d'appréhender les différences entre les associations d'aide à domicile.

Régis CASTIN rappelle que les associations sportives doivent avoir un lien avec la stratégie touristiques de la CCBS. Pour le secteur tourisme-culture-patrimoine-sports, les demandes sont étudiées par un groupe de travail dédié.

Gérald CUEILLE regrette que les associations sportives qui s'occupent des plus jeunes ne soient pas subventionnées.

Pour les associations d'aide à domicile, Sylvie SCHREIBER précise que la subvention dépend du nombre de personnes aidées.

Pierre BROUSSART considère que l'aide de la CCBS doit se faire sous un angle communautaire pour avoir un rayonnement intercommunal, et pas seulement sur une commune. C'est la raison pour laquelle il s'était abstenu lors du vote de l'aide à l'UCAB, car elle ne concernait que les commerces de Belley.

Marie Hélène DESCHAMPS rappelle que des artisans d'autres communes sont adhérents et profitent des actions de l'UCAB. La balle est dans le camp des professionnels pour se fédérer.

Elle rappelle la mise en place de chalet sur la place des Terreaux pour les restaurateurs de Belley pour leur permettre de garder un lien avec la clientèle.

Pauline GODET demandera une classification différente des associations pour améliorer la lisibilité du dispositif. Les subventions octroyées concernent l'ensemble du territoire et profitent notamment à la jeunesse. Cela démontre une vraie dynamique associative et des vrais besoins du territoire. Il faut en être fier et poursuivre dans ce sens.

➤ **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire A L'UNANIMITE approuve les subventions aux associations et organismes divers comme présenté ci-dessus.**

18. Délibération : Tableau des emplois

Pauline GODET propose au conseil communautaire de valider le tableau des emplois au 1^{er} février 2021.

Les principaux changements du tableau des emplois sont les suivants :

- Le lancement du recrutement du futur directeur ou directrice générale des services a été lancé et il sera détaché sur l'emploi fonctionnel des directeurs généraux d'établissements publics jusqu'à 40 000 habitants : nécessité de mettre à jour l'emploi statutaire en ajoutant le cadre d'emploi des ingénieurs et créer l'emploi fonctionnel de directeur des établissements publics jusqu'à 40 000 habitants (double carrière),
- La réinscription du poste de directeur du service finance et marché public qui a été supprimé au tableau des emplois du 27 février 2020 sans respecter la procédure de suppression d'un poste (passage en comité technique),
- Sur le mandat précédent, l'ensemble des services opérationnels ont été renforcés pour accompagner les différentes prises de compétences. Cela n'a pas été le cas des fonctions supports qui vont être fortement impactées avec le transfert de la compétence eau et assainissement. Il est proposé la création des postes suivants :
 - o Chargé de mission marché public affecté 80% de son temps aux marchés publics eau/assainissement et l'autre partie sur l'aide aux communes (les modalités seront définies ultérieurement),
 - o Agent comptable eau et assainissement,
 - o Adjoint(e) à la directrice des ressources humaines qui aura la mission de conseiller de prévention afin de répondre à l'obligation réglementaire, d'assurer la charge de travail à la suite de l'arrivée de nouveaux agents eau/assainissement et troisième mission apporter plus d'aide aux communes sur les dossiers de ressources humaines,
 - o Création du poste d'adjointe au responsable financier puisque l'agent en poste ne souhaite plus exercer ces fonctions,
 - o Création d'un poste de technicien SIG pour le futur service eau et assainissement
- La suppression et la création de poste suite à :
 - o Changement de temps de travail et de positions statutaires modifiées (mise en disponibilité pour convenance personnelle donc ces postes ne sont plus maintenus),
 - o Réussite de concours (service piscine : mise en conformité de poste),
- La création d'un futur service social afin de répondre au besoin du territoire et aux dispositifs lancés par le gouvernement sur des services d'aide à la population :
 - o 2 agents pour gérer la Maison France Service,
 - o 1 agent pour assurer la mission de conseiller numérique,
 - o 1 agent coordonnateur d'un service CLIC.

Pour le futur service social, Pauline GODET précise que les postes sont inscrits mais que les arbitrages restent à faire. Les financements sont temporaires alors que le besoin va être créé et va perdurer. Il faut s'assurer préalablement des besoins des communes.

Les fonctions supports sont en souffrance, et doivent être renforcées. Une nouvelle organisation doit être mise en place pour gagner en efficacité, et faire des économies, notamment en limitant l'appel

à des bureaux d'études. De plus, elle précise que ces recrutements sont conditionnés au fait qu'ils bénéficient également aux communes (via des mises à disposition, service conseils...).

INTERVENTIONS :

Gérald CUEILLE juge insuffisant le recrutement d'un seul conseiller numérique alors que 12 communes sont déjà intéressées. Il n'y a pas de problème de financement pendant 2 ans. Il faut un fonctionnement de type service ADS qui n'est pas déficitaire et qui sera pris en charge par les communes. Il ne faut pas aller à reculons sur ce dossier alors que la mutualisation est un objectif des élus.

Pauline GODET répond que la faisabilité juridique d'un service de ce type va être étudiée et que la volonté est là. Toutefois, compte-tenu de la difficulté à estimer le besoin, il faut être prudent sur le nombre de postes à solliciter.

Pour Dimitri LAHUERTA, la fracture numérique est bien réelle. Il faut apporter des réponses aux communes. Le dispositif doit pouvoir monter en puissance si le besoin se fait sentir, et nous devons être en capacité de recruter un autre agent dans un second temps.

Pour Franck ANDRE MASSE, les conseillers numériques sont amenés à aider uniquement des particuliers. En revanche, un fonctionnement type ADS serait intéressant pour de la maintenance informatique dans le cadre de la mutualisation avec les communes.

André BOLON relève que la masse salariale est un poste budgétaire important qui mériterait d'être analysée avec une vision pluriannuelle.

Philippe NARDIN souligne l'intérêt de mettre en place une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences avec un tableau de bord sur l'évolution de la masse salariale une fois l'arrêt des aides allouées. Il faut combler le déficit de gestion financière et gestion des ressources humaines.

Concernant les conseillers numériques, il convient de bien définir leurs fonctions. Le fait de les localiser sur une commune pourrait peut-être permettre de gagner en efficacité, l'itinérance peut avoir des limites.

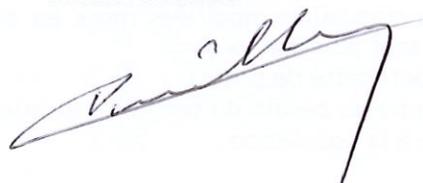
- **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve le tableau des emplois par 58 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Messieurs NARDIN et VINCENT).**

INFORMATIONS DIVERSES :

Les prochains conseils communautaires auront lieu les 20 mai, 17 juin, 8 juillet, 16 septembre, 14 octobre, 18 novembre et 16 décembre 2021.

La séance est levée à 22 h 41.

Le secrétaire de séance,
Gérald CUEILLE



La présidente,
Pauline GODET

